

Le Président

DECISION

N°D-19/05 portant délégation de signature

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu le décret du 22 décembre 2014 portant nomination de Monsieur Stéphane MARTIN en qualité de Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

DECIDE

Art. 1er. – Délégation est donnée à Madame Blandine SORBE, Directrice générale déléguée adjointe, pendant l'absence du Directeur général délégué le 18 janvier 2019, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac tous actes et décisions, à l'exception des décisions mentionnées aux points 9° et 10° de l'article 10 du décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004, des actes effectués en tant que personne responsable des marchés, de la convocation du conseil d'administration et de la signature des contrats de travail.

A Paris, le 07 JAN. 2019

Stéphane Martin

★musée du **quai Branly - Jacques Chirac**

établissement public 222, rue de l'Université 75343 Paris cedex 07
téléphone 01 56 61 70 00 télécopie 01 56 61 71 01 courriel info@quaibranly.fr internet www.quaibranly.fr